



BULLETIN MUNICIPAL

MARS 2018

Au sommaire de ce numéro :

Commune de MONTIGNY-LENGRAIN

► Population

Etat Civil 2017
Recensement de la population 2018
Service à la population

► Conseil Municipal

Délibérations 2017
Respect envers les élus municipaux

► Travaux

Travaux réalisés en 2017
Fibre optique

► Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boue (PPRI)
Cours d'eau

► Manifestations passées et à venir

► Vie pratique

Assistantes maternelles de Montigny-Lengrain
Compteurs Linky
Convention assainissement non collectif
Relais
Divagation d'animaux domestiques
Salle des Fêtes
Télévision Numérique Terrestre (TNT)
Gendarmerie de Vic-Sur-Aisne
Formation défibrillateur



POPULATION

ETAT CIVIL 2017



• Naissances :

ELIZABETH Tymen né 23 février
LEBLOND Jeanne née le 16 mars
STRUBY Evan né le 24 mars
VASSEUR FONTAINE Lucy née le 24 juillet
FRANCOIS Mannon née le 30 juillet
MAEGHT Enzo né le 20 août
FERTE Juliette née le 08 octobre
COMPAIN Loup né le 09 octobre
DEVEAUX Abygaël née le 16 décembre

• Mariages :

DELAFONTAINE Vanessa et **SUSSET Romain** le 27 mai.
ROUSSEAU Fabienne et **FORTIN Thomas** le 03 juin.
SOLSONA-MIRAVETTE Anaëlle et **LEBLOND Sébastien** le 03 juin.



• Décès :

FERTE Xavier décédé le 24 mai
BOUVIER épouse SZLACHTA Brigitte décédée le 02 août
WANECQUE Edith décédée le 20 août
WANECQUE Jean décédé le 17 octobre
MOUNY Pascal décédé le 23 octobre
FONTAINE épouse STRACZEK Anne-Marie décédée le 11 novembre
TARDIEUX Pierre décédé le 04 décembre
ASSET René décédé le 28 décembre 2016
(Transcription de décès du 11 janvier 2017)

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Tous les 5 ans le recensement de la commune est effectué. Cette année il a eu lieu du 18 janvier au 17 février 2018. 2 agents spécialement recrutés pour l'opération se sont présentés au domicile de chacun pour remplir le questionnaire papier ou Internet. Il s'agit de Madame MASSON Adeline et de Madame FRANCOIS Amandine.

Nous vous rappelons que le recensement fournit des informations sur les caractéristiques de la population (âge, profession etc...). De la population d'une commune découle la participation de l'Etat au budget (plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante). Vos informations personnelles sont protégées et l'Insee est le seul organisme habilité à exploiter ces informations. Elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

La commune totalise donc :

710 habitants,
270 résidences principales,
35 résidences secondaires,
14 logements vacants.

A noter que malgré les relances de la mairie, certaines personnes n'ont pas répondu au questionnaire. Le Conseil Municipal a donc souligné l'incivisme de ces habitants et vous précise également que les refus auraient pu faire l'objet d'une amende (Article 7 de la loi du 7 juin 1957).



SERVICE A LA POPULATION

C'est le nouveau nom commun donné à la fusion de 2 services de l'ancienne Communauté de Communes CCPVA : le **BIE (Bureau Intercommunal de l'Emploi)** et le **Point Passerelle Médiation**. Ce service comprend : **l'accompagnement du public en recherche d'emploi** (aide à la rédaction de CV, de lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, etc...), **Aide administrative pour tout ce qui concerne la CAF, la santé, la retraite, les impôts, le logement et les litiges de voisinage.**



Toujours situé dans les locaux : **2 rue saint Christophe à Vic-Sur-Aisne.**

Les horaires d'accueil sont les suivants (sur rendez-vous) : du lundi au jeudi : 09h00-12h00 / 14h00-17h00.

Contact : Maëva KACZMAREK, Chargée d'accueil et des services à la population.

Tel : 03.23.55.46.54 Courriel : m.kaczmarek@retzenvalois.fr

Communauté de Communes Retz-En-Valois

9 rue Marx Dormoy—BP 133

02603 VILLERS-COTTERETS Cedex



CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS 2017

Parmi toutes les décisions prises par le Conseil Municipal, voici celles qui ont fait l'objet d'une délibération :



Subventions communales
Bourses communales
Revalorisation indiciaire
Approbation de principe du PLU* : Délibération modificative suite à l'enquête publique
Approbation de principe du PLU : Délibération approuvant le PLU

Séance du 21 avril :

Vote des taux des Taxes Directes Locales

Séance du 30 juin :

Mise en place d'un règlement intérieur
Demande de fonds de concours auprès de la CCRV* : Travaux de réfection de la toiture de la Salle des fêtes
Construction d'un atelier municipal : proposition de mission établie par un cabinet d'architecture
Décision budgétaire modificative
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du CDDL* : Remplacement des portes et fenêtres de la garderie périscolaire
Taxe d'habitation : Modification des taux de l'abattement obligatoire pour charge de famille
Délibération d'engagement « charte zéro phyto »
Enfouissement des réseaux rue de la Vallée – Tranche 2 – Dossier USEDA n°02-2016-0941-22-514

Séance du 29 septembre :

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du CDDL : Bâtiment technique
Décision budgétaire modificative
Designateur d'un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population
Noël des enfants domiciliés à Montigny-Lengrain
Indemnités de conseil allouée au Comptable receveur du Trésor

Séance du 17 novembre :

Adhésion Aisne Partenariat Voirie (APV)
Statuts de la CCRV
Rapport de la CLECT* de la CCRV
Acceptation du fonds de concours de la CCRV pour les travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la salle des fêtes
Rénovation de 5 éclairages Publics (boules) au Tennis Club et pose de prises d'illuminations
Noël des enfants du personnel
Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs pour l'enquête de recensement de la population
Mises en place du RIFSEEP*

Séance du 19 décembre :

Décision budgétaire modificative
Demandes de subventions au titre du programme Aisne Partenariat Voirie

Séance du 24 février :

Fiscalité de la nouvelle Communauté de Communes Retz-En-Valois
Acceptation chèque : fermage de terres
Fourniture et pose de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques
Proposition d'avenant à la convention des écoles avec Vic-Sur-Aisne
Demande de subvention au titre de la DETR* 2017 : Acquisition d'un tracteur pour les services techniques municipaux
Demande de subvention au titre de la DETR 2017 : Porte d'entrée et vitre de la salle des fêtes
Demande de subvention au titre de la DETR 2017 : Remplacement des portes et fenêtres de la garderie périscolaire

Séance du 31 mars :

Vote du Compte Administratif 2016
Vote du Compte de Gestion 2016
Affectation de résultat 2016

Lexique :

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
PLU : Plan Local d'Urbanisme
CCRV : Communauté de Communes Retz-En-Valois
CDDL : Contrat Départemental de Développement Local
CLECT : Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

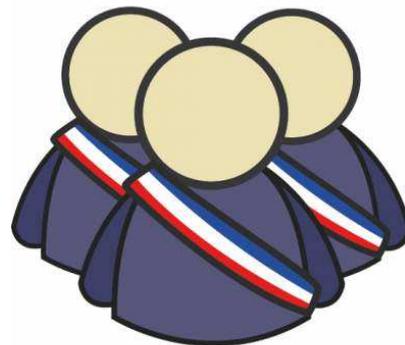


RESPECT ENVERS LES ELUS MUNICIPAUX

De récents évènements nous conduisent à préciser que nos conseillers municipaux/adjoints, et de manière générale tous les élus, méritent le respect pour leur engagement et le travail souvent bénévole qu'ils accomplissent au service de la commune et des habitants.

Ils sont à votre disposition pour échanger, recueillir vos propositions sur la vie de la commune et les décisions prises en conseil.

Il est cependant rappelé que cette expression doit se faire en respectant les personnes et des fonctions, et que tout propos ayant un caractère injurieux ou diffamatoire peut faire l'objet de poursuites pénales tant de la part de la commune que de la part de l'intéressé lui-même (Code Général des Collectivités Territoriales L2123-35).



TRAVAUX



EGLISE

Paratonnerre

Deux techniciens de la Société Indelec sont intervenus pour réparer le paratonnerre de notre Eglise classée. Ces cordistes sont des professionnels des travaux en hauteur et évoluent le long des immeubles et monuments historiques. Ils ont donc réparé le coq qui se situe sur le toit de l'Eglise qui présentait des problèmes d'étanchéité.

Portes

En raison de la vétusté des portes de l'Eglise, la commune a fait appel à une entreprise de menuiserie spécialisée dans les bâtiments classés monuments historiques. L'artisan menuisier nous a informés que la réfection du grand portail était impossible à cause des nombreuses réparations déjà subies. Un nouveau portail sera donc créé sans surcoût pour la commune. En attendant la pose des portes définitives, des portes provisoires ont été installées.

Eclairage extérieur

Des projecteurs ont été installés dans la cour de l'Eglise.

SALLE DES FÊTES

Réfection de l'isolation de la toiture et couverture.

Peinture des huisseries extérieures.

Remplacement prochain de la porte et de la fenêtre donnant sur la cuisine.

Réhabilitation des sanitaires avec accès aux personnes à mobilité réduite.

Remplacement de l'armoire frigorifique.

Achat de tables rondes.





GARDERIE PERISCOLAIRE

- Réfection de la toiture du préau.
- Remplacement des portes et fenêtres.



VOIRIE

Aménagement du parking du cimetière avec une porte d'accès pour sécuriser l'entrée des visiteurs.

Réfection de la rue de l'Abbé Saincir et trottoirs.

Réfection de la rue de la Carpière.

Aménagement de la voie piétonne de l'avenue de la Gare.

Création du plateau ralentisseur rue de Vaudrial.

Fin des opérations d'enfouissement des réseaux électriques de la route de Tannières, réfection des trottoirs et suppression de l'ancienne tour transformateur.

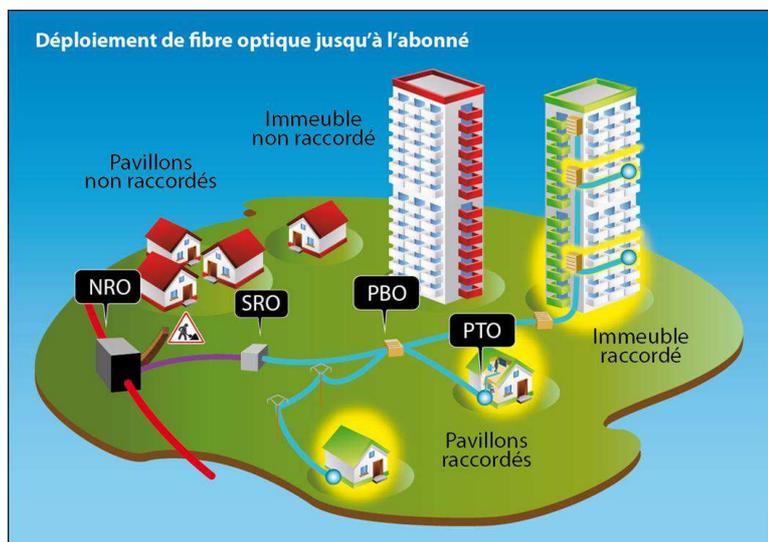
Réfection du réseau d'eau pluviale rue de la Caserne suite à un effondrement.

Mise en place de glissières de sécurité rue la Montagne.

FIBRE OPTIQUE

Une équipe de la société Axians, mandatée par l'USEDA, a commencé le passage de la fibre dans les parties de la commune où les réseaux sont déjà enfouis.

Pour rappel, la pose gratuite d'une **PTO** (Prise Terminale Optique) et du raccordement jusqu'au **PBO** (Point de Branchement Optique) ne sera réalisée qu'à condition de prendre un abonnement fibre avec un des opérateurs proposés par l'USEDA et la société NTHD. Concernant les futurs branchements les plus isolés, il a été proposé que ces derniers soient réalisés également gratuitement à la condition que les intéressés s'engagent par écrit à souscrire un abonnement dans un délai de 2 ans. 15 habitations ont été recensées, 15 "attestations de raccordement prises isolées" ont été réceptionnées.



Le Chargé de Communications Electroniques de l'USEDA responsable de notre secteur nous a informés fin février que les travaux étaient sur le point de démarrer sur notre zone de déploiement.

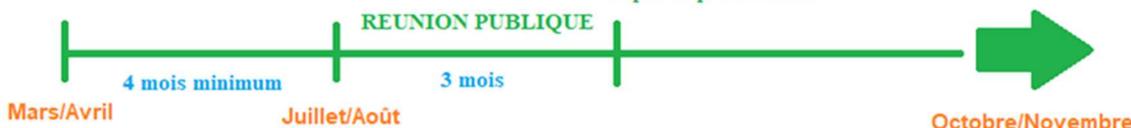
Calendrier prévisionnel

La durée de ces travaux est de 4 mois minimum. Une réunion publique sera organisée une fois les travaux terminés et pendant la période des 3 mois avant commercialisation imposée par l'ARCEP*. La mise en service est prévue pour octobre/novembre.

DEBUT DES TRAVAUX

COMMERCIALISATION
imposée par l'ARCEP

MISE EN SERVICE



*ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

URBANISME

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme unique au territoire Retz-En-Valois. Il regroupera toutes les règles à respecter en matière d'urbanisme.

L'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes est réalisée en 2 grandes étapes.

Etape 1 : Réalisation de l'état initial de l'environnement et du diagnostic.

→ En cours de finalisation.

Etape 2 : Réalisation en 5 phases.

Phase 1 : proposition de différents scénarios d'évolution, choix et élaboration du scénario retenu.

Phase 2 : projet d'aménagement et de développement durable

Phase 3 : Elaboration des orientations d'aménagement et de programmation, et des règlements écrit et graphique

Phase 4 : mise en forme du PLUi pour arrêt, enquête publique et approbation

Phase 5 : évaluation environnement



Où en sommes nous ?



Nous sommes actuellement au cours de la phase 1 qui se déroule de mars à avril 2018. Cette phase se base sur la collecte des données réalisée lors du diagnostic de l'état initial (Etape 1). De ce fait, les élus (maires) des différentes communes membres de la Communauté assistent à des réunions appelées Comités de Pilotage. Lors de ces réunions, différentes pistes de réflexions sont proposées aux élus qui doivent ensuite faire part à la CCRV de leurs observations. Ces Comités de Pilotage ont pour objectif de guider la Communauté de Communes dans son choix de projet d'aménagement spatial et de développement pour l'évolution à long terme du territoire.

Vous êtes également concernés par ce plan puisque tous les travaux seront encadrés par ces règles d'urbanisme (de la simple clôture au permis de construire).

Vous êtes donc tous conviés à venir participer aux réunions publiques qui auront lieu tout au long de l'élaboration de ce plan dont la première a eu lieu le 3 novembre 2017 à Villers-Cotterêts où ont été présentés le diagnostic et l'état initial (Etape 1).

Vous pouvez suivre l'évolution et consulter les supports de présentations des réunions publiques sur www.cc-retz-en-valois.fr



PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation et coulées de boue)

A l'occasion des travaux menés par la commission communale PLU constituée lors de l'élaboration du PLU qui est maintenant devenu opposable, les conseillers avaient fait part de nombreuses anomalies présentes dans le document officiel.

Les habitants de Montigny ont également consigné des remarques dans le registre de l'enquête publique menée par un commissaire enquêteur.

Par ailleurs une étude très documentée sur les coulées de boues avait été conduite par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne en 2015, retraçant très précisément les emplacements des coulées.

Ceci a constitué des éléments probants pour que Mme le Maire puisse demander à Mr Le Préfet la révision du PPRI pour la commune, cette révision étant souvent difficile à obtenir.

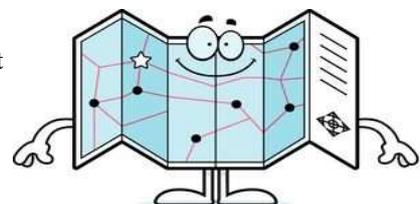
Une décision favorable de révision nous a été communiquée par la préfecture en mai 2017, un technicien de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est venu tenir une réunion en mairie le 29 juin pour recueillir certaines informations, nos demandes et a effectué des visites de contrôle sur le terrain.

Après concertation un projet de modification de PPRI nous a été soumis, ce projet

a été adopté par le conseil dans sa séance du 19 février dernier.

Ce projet sera maintenant soumis aux habitants pour recueillir leurs observations sur un registre ouvert à cet effet **du 16 avril au 24 mai 2018.**

A la suite de cette procédure, le projet de PPRI pourra être adopté définitivement en tenant compte, le cas échéant, des observations apportées.



COURS D'EAU

La Direction Départementale des Territoires de l'Aisne (DDT, dépendante de la Préfecture) a entrepris, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la mise à jour de la cartographie des cours d'eau. Cet exercice est sur le point de se terminer.

La définition des cours d'eau a été précisée à cette occasion, ne sont retenus comme cours d'eau que les lits sur lesquels on peut constater la présence permanente d'un écoulement d'eau. La présence d'une source en amont est un élément déterminant. Ce qui ne correspond pas à la définition de cours d'eau est classé en "fossé" qui ne dépend pas de la même réglementation.

Les propriétaires de fonds (et les riverains) dans lesquels les cours d'eau sont présents doivent respecter un certain nombre de contraintes en matière d'entre-

tien des rives (*Article L215-14 du Code de l'Environnement*) et aussi bien pour les travaux qui pourraient être faits sur ces cours d'eau (*Article R214-1 du Code de l'Environnement*).

Les autorisations de travaux sont du ressort de la DDT et le non respect des contraintes est du ressort de la police de l'eau (ONEMA).

La mise à jour du tracé des cours d'eau est actuellement en cours de révision. Le projet est à disposition à la Mairie et les principales contraintes peuvent donner lieu à explications.



MANIFESTATIONS PASSEES



Bourses aux vêtements et aux jouets

La bourse aux vêtements et aux jouets organisée par le Comité des Fêtes a réuni 15 exposants dont 9 de Montigny-Lengrain. Les flâneurs et les acheteurs au rendez-vous, le Comité des Fêtes a décidé de renouveler l'événement au mois d'octobre 2018.

Repas communal



Le samedi 27 janvier dernier, les personnes ayant plus de 60 ans et le personnel communal ont été conviés par la municipalité à participer au repas de la commune. 62 personnes ont répondu à cette invitation. Dans une ambiance conviviale, avec un repas de bonne qualité, cette année un groupe de musiciens de jazz est venu ponctuer ce moment festif. Le plan de table, qui change d'une année sur l'autre, permet aux élus de ne pas déjeuner avec les mêmes personnes. Ce qui favorise rencontres et échanges avec le plus grand nombre d'habitants.

Vœux du Maire

Le Maire et son équipe municipale ont été heureux de vous accueillir à la salle des fêtes le 6 janvier dernier pour vous souhaiter une excellente année en partageant la traditionnelle galette des rois autour du verre de l'amitié et vous remercier de votre présence.



Noël des enfants de la commune

La municipalité a organisé l'Arbre de Noël des enfants de la commune âgés de 0 à 11 ans le dimanche 17 décembre 2017. Les enfants et leur famille ont été conviés à la salle des fêtes où les attendaient les cadeaux préparés par le Père Noël au pied du sapin. Et c'est dans une ambiance très joyeuse qu'ils ont partagé un goûter.



CLUB DE TENNIS

Open de tennis de Bercy

Le Montigny's club a eu le plaisir d'inviter les jeunes tennismen et tennismen, participant aux cours du mercredi, à assister à l'Open de tennis de Paris-Bercy le mardi 31 octobre 2017.

Une quinzaine de jeunes a profité de l'invitation pour assister

aux rencontres de joueurs professionnels comme Benoit Paire, Paul Henri Mathieu, Fernando Verdasco, Sam Querrey, Jack Sock (vainqueur du tournoi), ... et admirer le meilleur du tennis mondial.



A cette occasion, ils ont eu le privilège d'obtenir plusieurs autographes des joueurs et de constituer une « balle collector », exposée parmi les trophées au club house du Montigny's club, en souvenir de cette journée inoubliable !



Goûter de Noël

Les plus petits tennismen et tenniswomen en herbe du club n'ont pas été laissés pour compte pour autant.

En effet, pour ses plus jeunes licenciés assistant aux cours du samedi, le Montigny's club avait pris soin de leur réserver une séance privée au cinéma de Villers-Cotterêts le samedi 23 décembre 2017, leur permettant d'assister à la projection du film "Paddington 2".

Cette initiative semble avoir remporté un vif succès auprès des enfants, lesquels n'ont cessé de rire et de s'exclamer tout au long de la séance d'autant plus qu'elle fut suivie d'un goûter de Noël au sein du club house, en compagnie de leurs parents, lors duquel le traditionnel ballotin de friandises leur fut remis !

ET QUE VIVE NOËL ! QUE VIVE LE MONTIGNY'S CLUB !

Article rédigé par le Montigny's Club.

MANIFESTATIONS A VENIR



PÂQUES

Réservée aux enfants de la commune âgés de 0 à 11 ans inclus, la traditionnelle chasse aux œufs aura lieu le lundi 02 avril sur le site des tennis. Le départ sera donné à 10h.



MONTIGNY'S CLUB



Tournoi de tennis organisé du 28 avril au 3 juin 2018. Plus d'informations à la fin de ce bulletin municipal.

BROCANTE DU COMITE DES

FÊTES

Comme chaque année, le Comité des Fêtes ignymontain organise une brocante. Cette dernière aura lieu le dimanche 13 mai 2018. Nous transmettrons en temps voulu les modalités de réservation et d'inscription.



FÊTE COMMUNALE



Cette année, la fête communale débutera le samedi 30 juin par une retraite aux flambeaux à 22h30 de la fête vers le site des tennis, puis le feu d'artifice sera tiré à 23h00. Le Comité des Fêtes vous proposera une buvette durant le week-end, ainsi qu'un barbecue le samedi et le dimanche à 19h00.

COURSE PEDESTRE

La 7^{ème} édition de la course pédestre "l'ignymontaine" aura lieu le **dimanche 15 juillet 2018**. Modalités d'inscription en fin de bulletin.



BROCANTE ARLE

L'Association Ressons-Le-Long Environnement organise sa brocante le **dimanche 12 août**.

VIE PRATIQUE



ASSISTANTES MATERNELLES

Les Assistantes Maternelles de Montigny-Lengrain, Mesdames Bailleu, Dauphy, Langevin, Loffi, Sarazin, Sokol, et Vaillant vous souhaitent une très bonne année 2018.

Deux fois par semaine, nous nous rassemblons avec la collaboration de l'animatrice du Relais des Assistantes Maternelles et des intervenants dans l'ancienne école de notre commune afin d'effectuer quelques ateliers pour les enfants de 3 mois à 3 ans.

Le sens des activités d'éveil de l'enfant : musical, corporel, cuisine, bricolage.

Les jeux : matinée récréative, contes.

Un accueil familial en respectant le rythme de l'enfant et ses besoins.

Article rédigé par Madame Dauphy Christelle, assistante maternelle.



Parents ou futurs parents ?

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant de moins de 6 ans ?

Le Relais des Assistants Maternels (RAM), un service gratuit où vous trouverez :

- ▶ Les informations sur tous les modes de garde collectifs et individuels existants sur le territoire y compris la listes des assistantes maternelles sur les 54 communes de la Communauté de Communes Retz-En-Valois, y compris les coordonnées des nourrices agréées de Montigny-Lengrain.
- ▶ Des conseils pour vos démarches administratives (modèle de contrats de travail, bulletin de salaires...)
- ▶ Une information sur vos droits et vos devoirs de parent-employeur.
- ▶ Une écoute en cas de désaccord avec votre assistant maternel et une orientation vers les services compétents.



Rendez-vous et renseignements
03.23.96.61.30
a.choffart.ram@retzenvalois.fr
c.gourlay@retzenvalois.fr

LUNDI	09h00-12h00	13h00-18h00
MARDI	En animation	13h00-16h30
MERCREDI	09h00-12h00	13h30-17h00
JEUDI	09h00-12h00	13h00-16h30
VENDREDI	En animation	13h00-18h00



COMPTEURS LINKY

La Communauté de Communes Retz-En-Valois nous informe à travers son bulletin communautaire du mois d'octobre 2017 qu'à partir de 2018, les habitants de la CCRV vont disposer de la nouvelle génération de compteurs électriques : les compteurs Linky.

Il est mentionné que dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, Enedis a engagé le remplacement des compteurs d'électricité dans toute la France depuis fin 2015 et ce jusqu'en 2021.

"Ces compteurs communicants répondent aux besoins d'évolution en offrant plus de réactivité et des services plus économiques :

- De l'électricité en moins de 24h après en avoir fait la demande lors d'un emménagement,
- Des pannes détectées à distance,
- Une maîtrise de la consommation grâce à un suivi disponible sur www.enedis.fr/linky
- Des prestations désormais réalisées à distance (relevé ou mise en service)."

En ce qui concerne Montigny-Lengrain, notre Conseiller Collectivités Locales chez Enedis nous informe que la pose des compteurs Linky débutera au mois de juin prochain (installation de 353 compteurs). Les clients seront avertis courant avril.

Ces changements de compteurs n'engendreront aucun frais pour les clients.

Plus d'infos sur www.compteur-linky.com



TOUT SAVOIR SUR
le compteur
Linky



↑ Ce dépliant explicatif est disponible en mairie.

DIVAGATION D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Dans le courant de cet hiver, de gros animaux domestiques (chèvres, chevaux), sont sortis, pour des raisons diverses, de leurs enclos et se sont retrouvés en état de divagation dans la commune et notamment dans les bois.

Ces bêtes sont apeurées et il est extrêmement difficile de les appréhender par des personnes qui ne leur sont pas familières. Dans le cas où elles peuvent être maîtrisées, leur garde "raisonnable" est par ailleurs difficilement envisageable.

La divagation de gros animaux peut, par ailleurs, donner lieu à de graves accidents de personnes (un cheval errait sur la route entre Pouy et Hautefontaine).

Outre la recommandation de veiller à ce que ces animaux soient assurés pour les dommages qu'ils peuvent causer, il est demandé aux propriétaires de donner leurs coordonnées en mairie afin de faciliter la mise à l'abri de ces animaux et limiter ainsi les dommages qu'ils peuvent occasionner.

A MONTIGNY-LENGRAIN LA COLLECTE TEXTILE S'ORGANISE !

LE RELAIS
nous avons raison de croire en l'Homme

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire.

Un conteneur du Relais vous attend désormais à Montigny-Lengrain. Retrouvez-le : sur le parking de la salle des fêtes.

Retrouvez aussi le conteneur le plus proche sur www.lerelais.org

Vous pouvez y déposer vos petits sacs contenant des vêtements, du linge de maison, des chaussures et de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- **Utiliser des sacs de 30 litres maximum** (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- **Veiller à toujours bien fermer ces sacs** (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- **Donner des vêtements propres et secs.** Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- **Attacher les chaussures par paires.**
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.

Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Contacter le numéro indiqué sur la borne.

En déposant dans les conteneurs du Relais vos vêtements, chaussures, linge de maison... vous faites un petit geste pour une grande cause ! Vous participez à la protection de l'environnement : les textiles collectés par le Relais – près de 100 000 tonnes en 2016 – sont valorisés à 97 % et sont autant de tonnages qui ne finissent pas à la décharge ou ne sont pas incinérés. Et surtout, vous contribuez à l'insertion de personnes en difficulté, par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.



l'insertion de personnes en difficulté, par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

CONVENTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Convention :

Dans le cadre de la mise en place des opérations de réhabilitations d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes proposait l'entretien (vidange) des systèmes d'ANC aux installations ayant été réhabilitées. Le marché actuel étant arrivé à son terme, une nouvelle consultation a été lancée et la société Willaume Assainissement a été retenue.

Tarifs :

Les nouveaux tarifs ont été adoptés par délibération du Conseil Communautaire le 02/02/2018. Ainsi les particuliers dont les habitations sont équipées d'un système d'assainissement non collectif remis aux normes pourront bénéficier des tarifs suivants en matière de vidange et d'entretien :



Fosse toutes eaux 3m ³	160 €
m ³ supplémentaire	25 €
Micro station forfait	160 €
Forfait vidange et nettoyage d'un séparateur à graisses	5 €
Forfait vidange et nettoyage d'un poste de relèvement	5 €
Forfait nettoyage de l'ensemble des regards de la filière	5 €
Forfait entretien d'une filière compacte	85 €
Frais administratifs	15 €



Pour cela, il vous suffit de vous rapprocher du Service Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes :

→ 03.23.96.99.84

→ Secrétariat : Madame Aurélie PARMENTIER
a.parmentier@retzenvalois.fr

→ Technicien : Monsieur Vincent LEREVEREND
v.lereverend@retzenvalois.fr



SALLE DES FÊTES

	Week-end	Caution
Résident Montigny-Lengrain	220 €	500 €
Résident extérieur	320 €	500 €

Les règlements s'effectuent uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Pour visiter, réserver la salle polyvalente ou bien pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter la Mairie par téléphone 03.23.55.52.55 ou par mail : mairie@montigny-lengrain.fr

TNT, POURQUOI ÇA CHANGE ?

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) va progressivement abandonner la bande de fréquences de 700 MHz sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de transférer des fréquences hertziennes utilisées par la TNT pour les mettre à disposition des opérateurs de téléphonie mobile et améliorer la couverture mobile 4G. La première étape de ce redéploiement a eu lieu en avril 2016 avec le passage à la TNT haute définition.

La prochaine étape aura lieu le 27 mars prochain. Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront effectuer une recherche et mémorisation des chaînes en début de matinée. Cette opération simple et rapide s'effectue via la télécommande ou l'adaptateur TNT.

Pour les personnes ayant la télévision grâce au réseau câblé de la commune, la société Dupuis interviendra le 27 mars sur la station de tête pour procéder aux réglages suite aux changements de fréquences.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.recevoirlatnt.fr

Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs pour toute information et aide en cas de problème de réception au 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé).



GENDARMERIE



La brigade de gendarmerie de **Vic-Sur-Aisne** accueille le public

tous les dimanches depuis le 1er février dernier en remplacement de celle de Soissons.



INVITATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Comme vous le savez, la Salle des Fêtes de Montigny-Lengrain est désormais équipée d'un défibrillateur.

Une initiation à l'utilisation de cet appareil et aux premiers gestes de secours est proposée le

SAMEDI 31 MARS 2018 de 14h30 à 16h30 à la Salle des Fêtes

Cette formation est organisée par l'Association des Sauveteurs de l'Oise, Section d'Attichy.

Il s'agit d'une association agréée de Sécurité Civile.

Pour y participer, il est impératif de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 21 mars 2018

*****BULLETIN D'INSCRIPTION*****
Défibrillateur et premiers secours

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de participant(s) :



Quelques liens utiles :

www.montigny-lengrain.com

www.cc-retz-en-valois.fr

Mairie

1 place de l'Eglise

02290 Montigny-Lengrain

03.23.55.52.55

mairie@montigny-lengrain.fr

Pour suivre les actualités de la commune, pensez à vous abonner à la **newsletter**. Rendez-vous sur le site de la commune, rubrique « Je m'inscris ».

**Ce bulletin a été réalisé
par la Commission
Communication**



l'association « Pour le Plaisir de Courir »
la municipalité et le comité des fêtes de Montigny-Lengrain
organisent dans le cadre du Challenge des Grimpeurs

la 7^{ème} édition de la course pédestre

Magnymontaine

Dimanche
15 Juillet
2018

5^{ème} étape
du challenge
des grimpeurs

5 kms (1 tour) ou 10 kms (2 tours)

à travers les chemins de la commune

Inscriptions et retrait des dossards

à partir de 8 h 30

Départ des 2 courses à 10 h 00

- TARIFS -

6 € à l'avance

(par courrier, mail, facebook)

7 € le jour de la course

vin d'honneur offert
par le
comité des fêtes

pourleplaisirdcourir@orange.fr

François Guéné 18 rue du Fond Talon, Montigny-Lengrain 02290
03.23.55.98.74 / 06.30.36.41.60 - francois.guene@orange.fr

Association Pour le Plaisir de Courir

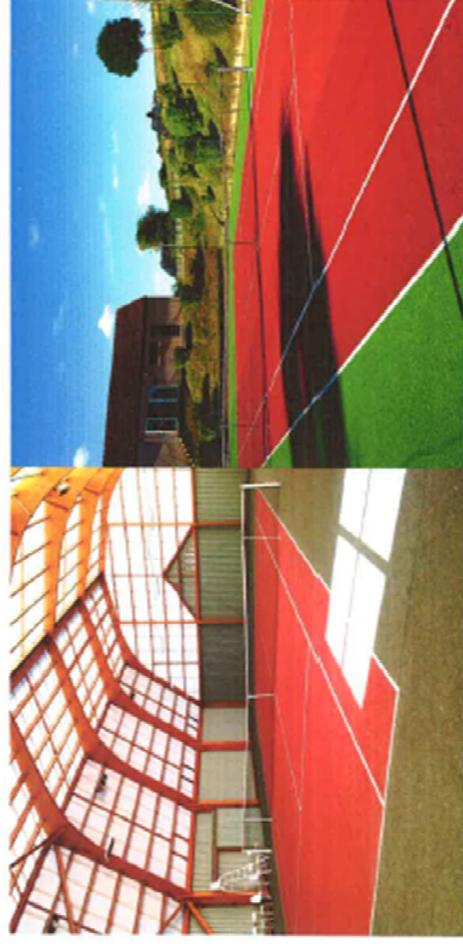


2^{ème} Tournoi Séniors

Montigny's Club 2018

Du 28 avril au 3 juin

Simple Messieurs et Simple Dames de NC à 2/6
1 court couvert et 2 courts extérieurs



Inscription en ligne ou par mail, merci de bien indiquer vos
dispos, téléphone et n° de licence

Engagements

Adultes 18 €

Jeunes 14 €

Balles fournies

Par le club

Récompenses

Numéraire 540 €

Lots 260 €

Matchs en semaine à partir de 18h et le week-end toute la journée

Numéro d'homologation : T 2018 56 02 0392 001 Juge-arbitre: Alain LE MARGHAND (8724389 F)

Mail: montignyclub@fft.fr Tel: 06.16.10.10.24

Adresse : Rue de Vaudrial 02290 Montigny-Lengrain

Le Printemps arrive ...



N'hésitez plus, faites nous part de vos besoins !



- Tondre***
- Bécher***
- Désherber***
- Creuser***
- Nettoyer***
- Tailler***

Entretien des tombes ...



Un simple appel
à disposition une personne
à moindre coût

**Activités relevant des services à la personne et donnant droit à la déduction fiscale*

ANIMATIONS JEUNES 2018

ARTS DU CIRQUE ET DANSES DU MONDE

SORTIES

SEJOURS

STAGES

RENSEIGNE-TOI VITE !

Du 14 avril au 26 octobre 2018

- ▶ **SORTIES ET STAGES DÉCOUVERTE de 9 à 14 ans** Tarif à partir de 5€
Sorties : équilibration, Center Parc, pratique artistique...
Stages découverte : cirque (jonglerie, acrobatie, clown...) et danses du monde (Hip-Hop, Zumba Capobella...)
- ▶ **SORTIES ET STAGE DÉCOUVERTE de 11 à 17 ans** Tarif à partir de 9€
Sorties : Spectacle Odiah et Dako, Paris By Night, week-end à Reims...
Stage découverte : cirque (jonglerie, acrobatie, clown...)
- ▶ **BASE D'ACTIVITÉ À COEUVRES-ET-VALSERY de 6 à 14 ans** Tarif à partir de 5,5€ (nos aides CDF ou MSA)
Séjour au cirque « La Lantaine Magique » à Coeuvers-et-Valseroy en juillet. (tarif, durée et dates en fonction de l'âge)

Renseignements et inscriptions : Patricia AERTS
03.23.55.99.97 - p.aerts@retzenvalois.fr

www.cc-retz-en-valois.fr